

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

JEUDI 26 JANVIER 2023 à MIRAMONT-DE-GNE (salle Harribey)

Le jeudi 26 janvier 2023 à 18h00, le conseil communautaire, dûment convoqué le 20 janvier 2023, s'est réuni en séance publique à la salle Harribey de MIRAMONT DE GUYENNE sous la présidence de M. Emilien ROSO, Président de la Communauté de Communes du Pays de Lauzun.

COMMUNES	Délégués titulaires	Présent(Excusé(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
AGNAC	POULIQUEN Guillaume	X			
ALLEMANS DU DROPT	ROSO Emilien	X			
ARMILLAC	BAURY Daniel	X			
BOURGOUGNAGUE	CONSTANTIN J-Marie	X			
CAMBES	RAPHALEN J-Claude	X			
LACHAPELLE	CORBEL Marie	X			
LAPERCHE	GUERN Mickaël	X			
LA SAUVETAT DU DROPT	GARDEAU Jean-Luc SAURON Germain	X	X		Départ à 19h45 Jean-Luc GARDEAU
LAUZUN	BARJOU J-Pierre TRILLES J-Paul	X X			
LAVERGNE	RIEMENSBERGER Jacques MARBOUTIN Jean	X	X		Jacques RIEMENSBERGER
MIRAMONT DE GNE	VACQUE J-Noël RICHARD Cécile MENEGHELLO Gianni GALLO Nora SAUVE Luc (arrivée 19h35) SAINT BAUZEL Christelle TRIQUET SABATE Christophe TAFTI Samira COTTIER Jérôme BOULAY J-François BISSON Guylaine ETIENNE Claude	X X X X X X X X X X X X	X X X X		Christelle SAINT BAUZEL Jérôme COTTIER Cécile RICHARD Nora GALLO Jean-Noël VACQUE
MONTIGNAC DE LAUZUN	LENZI J-Marie	X			
MONTIGNAC TOUPINERIE	VERGNE Christophe	X			
MOUSTIER	EON Claudine	X			
PEYRIERE	PICCOLO Christel		X		Guillaume POULIQUEN
PUYSSERAMPION	PENOT Christian	X			
ROUMAGNE	TRELLU Eric FARBOS J-Marie	X X			
ST COLOMB DE LAUZUN	NAVARRO Bernard	X			
ST PARDOUX ISAAC	BONADONA Marie-José	X			
	DALTO Pascale	X			
	BELLOT LAURENT	X			
	LAFON Vincent		X		Marie-José BONADONA
SEGALAS	CALLEWAERT Annick	X			

Personnes invitées présentes : PASQUALI Sophie (service Finance) PROUZET Dominique (Service Habitat) BEAUJARD Morgane (Service Communication) NICOLAS Valérie (Journal le Républicain) PATIES-CASSOL Patricia (Journal Sud-Ouest) – Amicale Laïque de Miramont de Guyenne : Mikaël MELLADO – Patrick ISSARTEL – Emilie PUNTOUS – Eva OLTRA.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. VACQUE Jean-Noël

INTERVENTION DE L'AMICALE LAÏQUE DE MIRAMONT DE GUYENNE

M. Mikaël Mellado, Président remercie le conseil communautaire d'accueillir l'amicale laïque de Miramont, dans le cadre de la convention annuelle avec la communauté afin de présenter les projets et actions menées en 2022.

M. Issartel, Directeur du centre de loisirs présente les actions menées en 2022 :

« Le centre de loisirs accueille les 3/12 ans tous les mercredis et pendant les vacances scolaires de 7h30 à 18h30.

Des animations larges et variées sont proposées. Elles favorisent le développement et l'épanouissement de l'enfant dans un cadre ludique et éducatif autour des objectifs suivants :

- développer un espace sécurisé qui favorise l'expression, l'implication et la socialisation de tous les enfants
- permettre à l'enfant de découvrir son environnement socio-culturel local
- favoriser la capacité des enfants à être acteur de leurs loisirs en participant à des temps démocratiques
- accompagner le développement de l'accueil en milieu ordinaire en offrant aux familles d'enfants en situation de handicap les mêmes conditions d'accueil qu'ailleurs.

En 2022, sur les 105 jours d'ouverture du centre, beaucoup d'activités ont été liées à la découverte du patrimoine local (jeux Terra Aventura ; utilisations des installations sportives de la Communauté, mini-golf à Saint Pardoux, projet autour du Moyen-Age au château de Lauzun, visite d'expositions, cinéma (ciné-mômes), participation à la Rue Enchantée, randonnées, participation au concours de contes et nouvelles avec 1 prix reçu, participation à l'opération l'Art Voyageur organisée par l'office de tourisme, ...).

Quelques chiffres sur l'année 2022 :

- 431 enfants accueillis dont 26 à besoins spécifiques.
- 72,5 de moyenne sur la fréquentation journalière
- 60 584 heures de présence annuelle.
- 79 % des usagers sont du territoire.
- 13 % viennent de VGA
- 8 % d'autres communes.
- 92 % des familles exercent une activité professionnelle.
- 55 % des familles ont un quotient familial qui correspond au seuil d'aides établi par la CAF »

Mme Oltra, responsable de la maison des jeunes, présente le bilan 2022 :

« La maison des jeunes est un accueil de loisirs, libre et ouvert aux 11/17 ans, avec les mêmes jours d'ouverture que le centre de loisirs.

La maison des jeunes a pour objectifs principaux d'accompagner les jeunes dans tous leurs projets et les rendre acteurs de leur temps libre en les associant aux prises de décisions du

local. Sont définis avec eux, leur citoyenneté et leur engagement dans la vie sociale et le soutien dans le processus d'autonomisation.

Quelques chiffres :

- 139 jeunes qui ont fréquenté la maison des jeunes, dont 4 à besoins spécifiques
- 4 882 heures de présence annuelle dont 377 heures pour les jeunes à besoins spécifiques
- 73 % des jeunes sont issus du territoire.
- Moyenne de 9 jeunes par jour pendant les vacances
- Moyenne de 8 jeunes sur les mercredis avec une augmentation de la fréquentation depuis le début de l'année 2023 (12 à 17 jeunes).
- 80 % des jeunes qui ont fréquenté la structure ont entre 11 et 15 ans.

Les 20 % restants font partie du parcours engagement citoyen ; projet qui a pour but de faire évoluer l'offre en direction des jeunes et de développer de nouveaux partenariats locaux en proposant un parcours autour du BAFA. Ils seront accompagnés vers une émancipation autour de la création de nouveaux projets qui vont être imaginés, créés et portés par les jeunes.

Une action a été menée cette année avec les jeunes. Ils ont voulu mettre en place un séjour accessible à tous, mais au fur et à mesure des rencontres avec les jeunes de Marmande et de Tonneins, l'idée de départ s'est transformée en projet commun. Pour s'investir, les jeunes ont mis en place différentes commissions et pour réduire le coût du séjour, ils ont participé à des chantiers jeunes, ventes de crêpes sur le marché et mise en place d'une tombola. Ce séjour s'est déroulé du 8 au 12 août 2022 à Hinx, près de Biscarosse, avec au total 30 jeunes, dont 10 qui fréquentent la maison des jeunes. Ils se sont investis avant, pendant et après le séjour lors du bilan.

L'enjeu de la maison des jeunes est de proposer un outil d'éducation et de prévention qui va accompagner et encourager les futurs jeunes adultes citoyens à être plus autonomes et à simplifier les implications sur le territoire en développant des projets avec et pour les jeunes ».

Mme Puntous fait une présentation des grandes bases du budget 2022 au 26/01/2023.

« Le conseil d'administration qui se réunira le 23/02 votera la clôture des comptes qui, par la suite, seront certifiés par le commissaire aux comptes et seront présentés lors de l'assemblée générale du 01/04/2023.

Budget du centre de loisirs (3/11 ans) – Ferme du Cadet :

- PRODUITS : 217 615 €

- subvention CCPL : 39 % (85 000 €)
- participation de VGA : 7 %
- Mise à disposition gratuite des locaux avec entretien et assurances : 8 %
- Mise à disposition des agents communaux : 10 %
- Participation des familles : 25 %
- CAF et MSA : 18 %
- Participation Etat (contrats aidés) : 3 %

- CHARGES : 225 728 €

- Personnel et encadrement (8 animateurs permanents, 1 directeur, 40 jeunes animateurs occasionnels) : 67 %
- Achats : 17 %
- Locaux : 8 %
- Entretien et assurances : 3 %
- Fluides (gaz/eau/électricité) : 3 %
- Honoraires et frais de formation : 3 %

- DEFICIT : 8 113 €

Budget du centre de loisirs ado (12/17 ans) :

- PRODUITS : 60 917 €

- Subvention CCPL : 8 % (5 000 €)
- Participation Etat : 6 %
- CAF et MSA : 35 %
- Participation des familles : 6 %
- Mise à disposition des locaux (local J3, fluides, entretien, assurances) : 17 %
- TERRADOR (chantiers jeunes et parcours d'engagement citoyen) : 21 %
- Autres (téléphonie et transports) : 7 %

- CHARGES : 62 199 €

- Personnel et encadrement (1 emploi temps plein) : 55 %
- Achats : 17 %
- Mise à disposition des locaux : 17 %
- Entretien et assurances : 3 %
- Fluides (gaz/eau/électricité) : 3 %
- Honoraires et frais de formation : 8 %
- Autres (téléphonie et transports) : 1 %

- DEFICIT : 1 282 €

DISCUSSION :

Mme Bonadona demande s'il serait possible d'avoir le nombre d'enfant et d'heure par commune.

Mme Puntous et M. Mellado répondent que, chaque trimestre, ils fournissent à la Communauté un document avec la fréquentation des enfants par commune et qu'en décembre 2022, ils ont envoyé les tableaux des 4 trimestres.

M. le Président indique que ces tableaux seront transférés aux communes.

OUVERTURE DE LA SEANCE

M. VACQUE Jean-Noël est désigné secrétaire de séance avec l'approbation de l'assemblée.
M. le Président demande une adjonction de délibération à l'ordre du jour pour l'autoriser à signer une convention de stage avec le CREPS de Bordeaux. Il expose que la communauté va accueillir 2 stagiaires pour terminer le balisage des circuits VTT et qu'il y a lieu de leur payer les frais de restauration. Le conseil communautaire ne s'oppose pas à cette demande d'adjonction.

Approbation du Procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 23 novembre 2022 à Lauzun. En l'absence de remarque, M. Le Président soumet au vote des Conseillers communautaires l'approbation du procès-verbal susmentionné.

→ Le Conseil communautaire valide à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 23.11.2022.

M. le Président annonce les procurations reçues pour la séance et constate que le quorum est atteint.

1 - FINANCES

DELIBERATIONS :

Autorisations d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023 :

- **remplacement de 4 spots au stade de rugby Jean Carretier (budget principal).**

Rapporteur : Jean-Marie Farbos

Il indique que 2 projecteurs sont grillés sur le terrain adjacent au terrain de rugby. Afin d'avoir un terrain supplémentaire pour la pratique du football, il serait nécessaire de remplacer ces spots et d'en ajouter deux pour avoir un éclairage optimal du terrain pour les entraînements des sports-études de Miramont. Le montant pour la fourniture de ces 4 projecteurs est de 880.20 euros TTC.

Il ajoute que ces projecteurs seront installés gracieusement par les services techniques de la commune de Miramont.

DISCUSSION : /

VOTE : délibération adoptée à l'unanimité (abstention : 0 – contre : 0).

Autorisations d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023 :

- **signalétique ZAE Rebéquet à Saint Pardoux Isaac (budget annexe).**

Rapporteur : M. Emilien Roso

M. le président expose le projet de signalétique de la ZAE qui prévoit la pré-signalisation et la signalétique depuis la D933, la signalétique à l'entrée de la zone avec le plan et des panneaux individuels, la signalétique directionnelle à chaque carrefour au sein de la zone et la réfection du totem afin de faciliter l'activité des commerces. Il indique que la signalisation de la zone serait améliorée sur la RD933 et que la signalisation des artisans et commerçants serait mise en place dans la zone.

Il indique que 2 devis ont été reçus :

- Signaux girod : 13 366,69 €

- Alec collectivités : 15 755.16 €

DISCUSSION :

M. Pouliquen demande si les matériaux sont de même qualité chez les deux fournisseurs.

M. Constantin répond que les deux prestataires sont sérieux.

M. Cottier demande si une signalétique est prévue sur la D933.

M. le président répond que la signalisation des commerces et des artisans sera installée sur la D933, à l'entrée et à l'intérieur de la zone.

M. le Président propose au conseil communautaire de valider le devis de Signaux Girod d'un montant de 13 366,69 €

VOTE : délibération adoptée à l'unanimité (abstention : 0 – contre : 0).

- **Fixation du montant de la subvention à l'Office de Tourisme du Pays de Lauzun.**

Rapporteur : M. Emilien Roso

M. le Président indique que certaines personnes intéressées ne pourront pas participer au vote :

- M. Jean-Marie Farbos en tant qu'époux de la Présidente de l'OTPL,
- Mme Marie Corbel, en tant que prestataire de l'OTPL
- M. Cyrille Sauron en tant que Trésorier de l'OTPL qui a donné pouvoir à M. Jean-Luc Gardeau. Ce pouvoir ne pourra pas être pris en compte de la cadre de ce vote.

M. le président suggère qu'à l'issue des débats, il sera procédé à un vote à main levée, sauf si un tiers des conseillers demande un vote à bulletin secret.

M. Farbos et Mme Corbel quittent la salle.

M. le Président fait un rappel des différents débats qui ont eu lieu en :

- commission économie-tourisme-agriculture avec une large majorité favorable à un maintien à 140 000 € de la subvention avec convention de 3 ans,
- bureau restreint avec une large majorité favorable à un maintien à 140 000 €
- commission finances avec une large majorité favorable à une baisse de 10 000 à 20 000 €
- bureau communautaire avec deux propositions, 140 000 ou 120 000 €.

Il rappelle qu'en 2022, la subvention proposée était de 160 000 € et que le conseil avait voté une baisse de 20 000 €.

M. le président propose d'ouvrir le débat en expliquant sa position et souhaite un débat serein, posé, et clairement argumenté.

« L'OTPL est utile au territoire qui est rural, et avec peu d'atouts touristiques. Nous avons les paysages, la nature, la tranquillité, les vieilles pierres mais aussi toutes les animations qui font vivre ce territoire grâce à l'ensemble des associations de nos communes.

Cet office de tourisme fait du bon travail ; ils arrivent à animer une communauté d'acteurs autour de l'économie touristique et de l'économie en général.

Ils sont capables de produire des documents, des outils (réseaux sociaux, site internet, agenda des sorties, un guide des hébergeurs), qui font la promotion de notre territoire.

S'il n'y pas d'office de tourisme, il n'y a pas de promotion du territoire, car la communauté de communes ne le fait pas.

Cependant, cet outil est très bon, mais aujourd'hui il est surdimensionné par rapport à notre territoire rural de 10 000 habitants. Effectivement, les territoires autour de nous mettent moins d'argent sur leur office de tourisme. Il faut baisser cette dépense, mais le désaccord que nous avons est sur la méthode. Une baisse de 20 000 € cette année, après l'avoir baissée l'an dernier de 20 000 €, serait trop lourde pour l'office de tourisme. Je suis favorable à une baisse qui serait plus lente et qui leur permettrait de trouver un modèle. Un échange a eu lieu avec le CA en fin d'année 2022, leur expliquant qu'il fallait changer de modèle ou d'échelle. Changer d'échelle est compliqué, car il n'existe pas encore de perspectives de travail avec les offices de tourisme voisins. Changer de modèle n'est pas évident et demande du travail ; c'est pourquoi je suis favorable à une baisse progressive avec un maintien à 140 000 et en 2024 une baisse de 130 000 € et en 2025 à 120 000 €.

L'OTPL fonctionne grâce à des bénévoles qui ont beaucoup travaillé pour construire cet outil. Les bénévoles deviennent rares et précieux, et malheureusement si nous baissions la subvention aussi brutalement, je crains que nous dégoûtions ces bénévoles. C'est pourquoi, il faut dialoguer avec eux et essayer de faire les choses en douceur. Si nous cassons cet outil, ce sera une perte pour le territoire, car cette association risque de s'arrêter. Nous ferons des économies, mais il n'est pas sûr que le territoire se porte mieux sans office de tourisme.

Même si la fiscalité est importante, nous ne sommes pas des comptables et nous devons avoir une vision du territoire et se permettre de financer ce qui le fait vivre. Sans revenir sur des sujets qui ont créé de la divergence entre nous. Pour le terrain synthétique, il y a eu des débats, nous avons eu des convictions opposées, on s'est exprimé, il y a eu un choix qui a été fait et il est probable que cette décision soit la fin du sport-études au collège de Miramont. Il est possible que notre décision d'une baisse à 120 000 € pour l'Office de Tourisme conduise à sa suppression.

Cela risque d'être la même chose sur d'autres sujets. Je sais que certains veulent peut-être encore baisser la subvention à l'Amicale Laïque ; je ne suis pas certain que notre territoire se porte mieux si nous détériorons voire cassons un centre de loisirs ou une maison des jeunes. Je ne sais pas si nous prendrons la compétence pour la piscine ou si ça restera à Miramont, mais dans tous les cas, je ne suis pas certain que fermer une piscine rende notre territoire plus attractif.

Pour résumer les choses, il faut faire attention à ne pas casser tous ces outils et les quelques choses qui animent notre territoire et pour à peine caricaturer, je n'ai pas envie que notre territoire se transforme en EHPAD. Si nous voulons accueillir des jeunes, des familles nous devons avoir un regard assez clair sur les services que nous voulons maintenir. Je crois sincèrement que nous devons faire attention aux conséquences de nos décisions et je continuerai à me battre, même minoritairement, pour maintenir des services qui font l'attractivité du territoire et qui j'espère qu'un jour arrêteront le fait que nous sommes les plus vieux des autres territoires du Lot-et-Garonne ».

DISCUSSION :

M. Barjou indique que le président a bien dramatisé la situation et qu'il est difficile de ne pas se sentir le fossoyeur en prenant la parole après.

Il n'a pas été convaincu par la présentation du bilan fait par l'OTPL et n'est pas convaincu non plus, par d'autres indicateurs qui lui remontent aux oreilles, sur la pertinence et la qualité

absolue que l'on prête au fonctionnement de l'OTPL, ces derniers mois. Le projet de l'office de tourisme manque de transparence. Il indique qu'il ne le connaît pas. Il ajoute qu'on dit qu'on fait de l'ingénierie, des relations publiques, de la promotion et qu'honnêtement, d'autres offices en font beaucoup plus.

On a baissé l'an dernier mais on se rappelle tout de même qu'il y avait 20 000 € de plus pour la refonte du site internet.

Il souhaiterait qu'il y ait de vrais débats plus collectifs sur ce que les élus attendent de l'OTPL. Il remarque que l'été, il y a du monde dans les rues de Lauzun, est-ce grâce à l'OTPL ? Des propos lui remontent aux oreilles : on va fermer, on va partir et plus récemment : « ... de toute façon, vous pouvez y compter, l'année prochaine on sera à Miramont, point barre ».

Il pense qu'il faut retrouver de l'intelligence collective avec des propositions sans chantage. Le vrai principe de gestion est celui qui paye, commande. La Communauté de communes paye et est en droit d'avoir des comptes nets, clairs, précis avec la personne.

Il pense que pour « les sortir vers le haut », il faudrait qu'il y ait une délégation d'élus qui rencontre le Conseil d'Administration et qu'il y ait un vrai débat afin de connaître leur problématique, pourquoi, ils seraient amenés à arrêter si la subvention baissait et comment la communauté peut définir leur feuille de route de l'OTPL.

M. Vacqué souhaite répondre à M. Barjou sur le manque de transparence évoqué. Il indique que la commission ETA, qu'il préside se réunit tous les 1 mois et demi /2 mois. Le directeur de l'OTPL y est invité et fait systématiquement un compte-rendu. Les élus présents ont tout loisir de poser les questions et entendent la politique menée par les actions de l'office ; donc on ne peut pas dire qu'il n'y ait pas de transparence. Il indique qu'il est invité régulièrement par le bureau lorsqu'il se réunit. La Présidente donne le cap comme dans toutes les associations, le trésorier fait des points comptables donc il ne voit pas où ils cachent leur gestion. Il ajoute que l'intervention de l'OTPL au dernier conseil communautaire était certes un peu longue pour certains mais que le Directeur, par souci de vouloir montrer toutes les actions a été un peu long mais cela a permis de voir tout le travail qui a été fait.

Chaque fois, qu'on les sollicite pour mettre en place des actions, ils répondent présents et sont une aide importante pour la réussite de nos manifestations.

Il ajoute que l'an dernier, il a été dit qu'il y avait une convention d'objectifs sans objectifs ; elle a été refaite et ils ont remplis tous les objectifs qui leur avaient été assignés.

M. Barjou indique que ses propos sont ce qui ressort dans certains comptes-rendus, notamment celui de la commission finances qui a les mêmes interrogations sur la finalité et les modalités du fonctionnement de l'OTPL.

M. le président se dit désolé si certains membres ont perçu ses propos comme de la dramatisation du sujet. Il indique qu'il essaye de mettre en perspective les débats et les décisions. Il rappelle, comme M. Vacqué, qu'il y a la commission ETA qui reçoit régulièrement l'office de tourisme qui fait des points sur ses activités, le Conseil d'Administration avec des membres élus de la Communauté, une assemblée générale annuelle à laquelle les élus sont tous invités et qu'il est compliqué d'être plus transparent sur les comptes et les actions. Un bilan avec toutes les actions menées en 2022 a été adressé au conseil communautaire. Le grand livre comptable de l'association a été fourni à la commission finances.

Il indique qu'à ce jour, on ne demande à aucune structure ou association autant de transparence qu'à l'OTPL.

M. Lenzi partage les interrogations et les scrupules de M. Barjou, toutefois, il indique qu'il revient à un petit comité d'élus volontaires de fixer les priorités, les orientations de l'office de tourisme.

Quant au fait qu'il faille un bureau à Lauzun, il pense que le temps n'est plus à un bureau d'information touristique physique et qu'en terme de stratégie, il faut privilégier la coopération sur des territoires homogènes, que les touristes et que les acteurs du tourisme vivent comme homogènes. Ce qui n'empêcherait pas de se structurer administrativement et financièrement avec Val de Garonne et ce qui est aujourd'hui le PETR.

Il attire l'attention de l'assemblée sur le fait que nous sommes sur 2 années avec une inflation à 6% en moins, et que si la subvention est maintenue à 140 000 €, on les ampute de 15 à 16 000 €.

M. Vergné se dit choqué sur le montant des charges de personnel qui sont de 80 %.

Il souhaite revenir sur l'année 2020 (année COVID) où il a été versé 160 000 € ; il ajoute que le tourisme était bloqué et que l'office a certainement un peu travaillé mais où est passée cette subvention. Il souhaiterait savoir si des placements ont été faits sur d'autres comptes et quelle somme y a-t-il dessus. Il ne remet pas en cause le travail des bénévoles et des salariés de l'office de tourisme mais sachant qu'au mois d'août, il y aura un emploi en moins, cela peut compenser les 20 000 € de baisse de cette subvention.

Il ajoute que la taxe de séjour n'a pas été perçue, pendant ces années Covid, par la communauté de communes qui a été plus imputée financièrement que l'office.

Il précise qu'il est favorable à une baisse de la subvention pour les raisons évoquées.

M. le président répond qu'effectivement, en 2020 il y a eu des vagues successives de Covid sans que l'office de tourisme ne cesse de travailler. Ils sont restés en contact permanent avec les hébergeurs du territoire.

Il ajoute que ces 160 000 € ont été utilisés pour la refonte du site internet mais aussi pour le financement et la mise en place de bornes numériques et le travail sur « l'art voyageur ».

Sur le sujet de la transparence financière, il indique que l'office de tourisme a un commissaire aux comptes, ce qui fait qu'il est difficile de dissimuler des comptes.

M. Trilles indique qu'une réduction des horaires d'une employée a été appliquée par le bureau de l'office sans que le conseil d'administration soit au courant.

M. le président précise qu'il n'a pas l'information ; que c'est un sujet interne à l'association et qu'en tant que membre du CA, M. trilles peut en parler avec les membres du bureau.

M. Baurry indique qu'en commission finances, il a proposé 100 000 € de subvention pour être au même niveau que les territoires voisins. Il ajoute qu'il votera 120 000 € ce soir et pense cela ne mettra pas en danger le fonctionnement de l'office de tourisme ; il faudra qu'ils recentrent leurs actions. Il indique que 120 000 €, couvrent largement les salaires (90000€) et laisse 30 000 € pour les actions.

Il pense que les territoires voisins font aussi bien avec moins de subventions publiques.

M. Pouliquen revient sur les propos tenus par le Président et a été choqué par la phrase « on n'est pas des comptables ». Il ajoute que nous avons de l'agent public à gérer.

Il indique que lorsqu'il faudra élaborer le budget, des arbitrages seront à réaliser et les marges de manœuvre sont dans les subventions qui sont attribuées un peu aisément. La communauté est juste financièrement et augmenter les impôts serait inacceptable.

Il précise qu'il ne peut pas juger le travail qui est fait à l'office de tourisme, peut-être qu'ils travaillent très bien, peut-être qu'ils ont un bel outil.

Il ajoute que lorsqu'il regarde les finances de la communauté, elles sont justes.

Il indique qu'il votera 120 000 € ; qui équivaut à 10 000 € par mois, ce qui leur laisse une belle marge de manœuvre.

M. le président est désolé d'avoir choqué M. Pouliquen dans ses propos.

Il indique qu'il n'a pas augmenté la fiscalité sur la commune d'Allemans du Dropt depuis 2014. Il voit autour de lui des personnes avec des petits revenus, des retraités agricoles avec une pension d'environ 800 € ; le taux de pauvreté est de 19 % sur notre territoire donc il indique que jamais il ne proposera une augmentation fiscale sans avoir fait tous les efforts nécessaires pour maîtriser au maximum nos finances.

M. Vergné demande si l'OTPL ne pourrait pas collecter la taxe de séjour.

M. le président répond que ce débat a eu lieu en 2022 et que ça a été refusé par le conseil communautaire.

Il rappelle que si l'office de tourisme fait défaut, il faudra reprendre la compétence qui est une compétence obligatoire de la communauté depuis 2016 ; ce qui revient à reprendre l'association, à créer un EPIC ou créer un service interne à la Communauté.

ARRIVEE de M. SAUVE à 19h35.

M. COTTIER rappelle que l'OTPL a été reçu lors de la dernière séance du conseil ; aucune question ne leur a été posée sur les comptes supplémentaires, etc. ...

M. BAURY indique que certains territoires n'appliquent pas de taxe séjour et demande si ce ne serait pas solution pour attirer les touristes.

M. le président répond qu'à 0.40 € la nuitée, ce n'est pas sûr qu'on y gagne en attractivité.

Mme RICHARD demande si l'OTPL payent les charges et le coût de l'entretien des bâtiments qu'il occupe où leur fait-on la gratuité.

M. le président indique que la commune de Lauzun fait la gratuité du bâtiment et l'office de tourisme payent les fluides ; les communes de Miramont et d'Allemans du Dropt font la gratuité des bâtiments et des fluides.

M. le président propose au conseil communautaire de procéder au vote.

M. Bauray demande le vote à bulletin secret.

M. le Président rappelle que pour que cette demande soit acceptée, il faut qu'il y ait 1/3 des membres qui demandent également le vote à bulletin secret.

Sur 29 membres, 10 souhaitent le vote à bulletin secret.

Deux assesseurs sont désignés : Mme CALLEWAERT et M. ETIENNE

Résultat du vote à bulletin secret : 35 bulletins (28 votants + 7 pouvoirs).

- **Subvention de 140 000 € : 14**
- **Subvention de 120 000 € : 21**

DEPART de M. GARDEAU à 19h45.

Mme EON précise que la convention d'objectifs sera établie en fonction de la somme qui a été votée et qu'il y aura des précisions à apporter, notamment sur la durée de la convention et les périodes de versement de la subvention.

M. le président indique que la convention sera soumise au vote lors du prochain conseil communautaire.

1 – ADMINISTRATION GENERALE

DELIBERATION

- Choix de l'application mobile usagers.

Rapporteur : Emilien Roso

M. le président est proposé aux élus de choisir entre les applications proposées par les sociétés Intramuros, Lumiplan et Neocity. Il rappelle qu'il avait proposé aux conseillers communautaires ainsi qu'aux responsables de services de la collectivité de tester ces applications.

DISCUSSION :

Mme Corbel indique avoir téléchargé les trois applications et que sa préférence va vers Lumiplan qu'elle trouve bien conçue et très intuitive. Elle pense que cet outil peut être, en matière de communication, le complément d'un site internet et que le choix des modules est intéressant.

M. le président précise qu'intramuros est une application dans laquelle il faut choisir son territoire, Lumiplan et Neocity sont des applications plus spécifiques ; c'est-à-dire qu'on peut avoir une application Pays de Lauzun et inclure des communes hors territoire. Il indique également que Lumiplan peut être configurée avec les panneaux d'affichages des communes. De plus, avec l'application Lumiplan, les trois premiers mois seraient offerts car plusieurs communes de la Communauté sont adhérentes de l'Amicale des Maires Ruraux de France. Au vu des avis émis, M. le président suggère de choisir l'application Lumiplan.

VOTE : délibération adoptée à l'unanimité (abstention : 0 – contre : 0).

3 - ENVIRONNEMENT

DELIBERATION

- **Mise à disposition de locaux à l'entreprise NICOLLIN.**

Rapporteur : Emilien Roso

M. le président rappelle que l'entreprise Nicollin préfère rester près de l'exutoire et qu'il leur est proposé une mise à disposition de locaux au service voirie.

M. Constantin indique que M. Barjou avait évoqué de leur faire payer le loyer de ce local à partir de février car actuellement, ils garent les camions sous un hangar à la voirie.

M. le président indique qu'il faudra délibérer au prochain conseil sur le montant de location.

M. Cottier demande le montant prévisionnel des travaux d'aménagement du local.

M. le président répond que le montant des travaux est de 48 000 euros (entreprises et matériaux) mais que les devis doivent être actualisés.

M. Sauve indique qu'on demande au conseil communautaire de voter une délibération de principe, mais qu'il ne connaît pas la nature et le montant exact des travaux. Il souhaite qu'un cahier des charges des travaux soit établi avant de s'engager.

M. le président indique qu'il est proposé au conseil de voter une délibération de principe pour acter la mise à disposition de ce local et qu'ensuite, le conseil communautaire votera la délibération pour les travaux et la convention de mise à disposition. Il rappelle que le vote de cette délibération de principe n'aura aucune incidence financière.

M. Sauve demande si au prochain conseil, une convention pourrait fixer le loyer afin de régulariser cette situation.

M. le président répond qu'une convention pourrait être votée afin de fixer le loyer avant et après travaux.

VOTE : délibération adoptée à l'unanimité (abstention : 0 – contre : 0).

4 - PVD / ORT

DELIBERATION

- **Autorisation de signature au Président de la convention ORT.**

Rapporteur : M. Emilien Roso

M. le président rappelle que cette délibération avait été ajournée en novembre. Un comité de pilotage s'était réuni en décembre afin d'apporter des modifications sur cette convention.

Il indique que cette convention sera signée avec la Préfecture et que les communes doivent délibérer avant le 1^{er} mars 2023.

DISCUSSION : /

VOTE : délibération adoptée à l'unanimité (abstention : 0 – contre : 0).

5 - HABITAT

DELIBERATION

- **Vente d'un terrain à la commune de Lauzun.**

Rapporteur : M. Emilien Roso

M. le Président indique que la Communauté de communes est propriétaire d'un terrain sur la route entre Lauzun et Castillonès, d'une surface de 1725 m². Il précise que la Communauté n'a pas l'utilité de ce terrain et que la commune de Lauzun se porte acquéreur. Monsieur le Président, propose de céder ce terrain à 3,50 le m², soit un montant total de 6037,50 euros.

Il précise que les frais de géomètre seront pris en charge par le vendeur et que les frais de notaire seront pris en charge par l'acquéreur.

Monsieur le Président précise que les deux élus de la commune de Lauzun (Messieurs Barjou et Trilles) ne participeront pas au vote.

DISCUSSION :

M. Sauve demande à quel montant s'élèvent les frais de bornage et quel est le « baromètre » du prix de vente du m² de terrain.

Monsieur le Président répond qu'il s'est basé sur le prix du terrain vendu à la SODEREC (terrain près de l'ancienne déchetterie à Miramont) à 3,78 €/m².

VOTE : délibération adoptée à l'unanimité (abstention : 0 – contre : 0).

6 – FRANCE SERVICES

DELIBERATION

- **Autorisation de signature au Président de la convention de mise à disposition de locaux pour les permanences France services à Lauzun.**

Rapporteur : M. Emilien Roso

Monsieur le Président indique que la commune de Lauzun envisage de réaliser des travaux au sein de la mairie pour accueillir les permanences France services. En attendant que ces travaux soient réalisés, les permanences se feraient dans la salle du Conseil municipal.

Il indique que ces permanences débuteraient le 2 février.

DISCUSSION : /

VOTE : délibération adoptée à l'unanimité (abstention : 0 – contre : 0).

ADJONCTION DE DELIBERATION

- **Autorisation de signature au Président de la convention de stage avec le CREPS de Bordeaux**

Rapporteur : M. Emilien Roso

Monsieur le Président indique que deux stagiaires du CREPS de Bordeaux pourraient venir terminer le balisage des circuits VTT du 6 au 10 février.

Monsieur le Président demande au conseil la possibilité de prendre en charge les repas du midi de ces stagiaires pendant la durée du stage.

M. Farbos précise que le balisage à terminer est le « bloc 1 » : Ségalas et Lac des Graoussettes et qu'au mois de septembre sera commencé le balisage du « bloc 2 ».

DISCUSSION : /

VOTE : délibération adoptée à l'unanimité (abstention : 0 – contre : 0).

7 – INFORMATIONS DES COMMISSIONS

- **Commission « Prospective-Politiques contractuelles »**

Monsieur Lenzi indique que la Commission se réunira le 3 février, à Montignac de Lauzun et qu'une visite à Saint Alvère est prévue le 28 janvier 2023.

- **Commission « Environnement »**

M. Barjou indique que la commission se réunira le mardi 7 février.
Il informe l'assemblée qu'une économie de 40 % des volumes de sacs noirs a été réalisée sur les 6 derniers mois ; et 20 % sur l'année. Il précise que cela représente environ 70 000 euros d'économies.

- **Commission « Culture »**

Mme Richard indique que la commission se réunira le 14 février.

- **Commission « Finances »**

Mme Eon indique que la commission se réunira le 13 février.

- **Commission « Economie-Tourisme-Agriculture »**

M. Vacqué indique qu'il contactera le bureau de l'OTPL pour travailler sur la convention d'objectifs 2023.

- **Commission « Voirie – Espaces verts**

M. Constantin indique que la commission se réunira fin février/début mars.
Il précise que l'élagage débutera la semaine prochaine.
Il indique qu'une réflexion est menée sur le curage des fossés et notamment sur le projet d'achat d'une pelle ou de conserver l'actuelle.

DISCUSSION :

M. Pouliquen rappelle que pour les travaux de goudronnage fait par des entreprises, la collectivité récupère la TVA.

Il précise que sur la pelle actuelle, de gros travaux d'entretien ont été réalisés (30 000 €).

Il demande quand le tracteur sera remis à la vente.

M. le président indique qu'après en avoir discuté avec le responsable de service, la récupération de la TVA, en ce qui concerne l'externalisation des voies, avait été étudiée et que ce n'était pas rentable. Il est prévu de revoir la politique sur le revêtement en commission voirie.

- **Commission « Sport-Santé »**

M. Farbos indique que la commission s'est réunie le 10 janvier. Un bilan a été fait sur la remise des prix aux sportifs méritants. Les projets sportifs ont été évoqués et notamment la vétusté du club-house du rugby de Miramont.

Il précise qu'en présence de M. le Président, un point « santé » a été fait.

Il indique qu'il a assisté à l'assemblée générale de l'association Les Chemins de Guyenne, le 14 janvier. Il souhaite féliciter le grand dynamisme de cette association qui compte environ 100 licenciés.

Il indique également qu'il assistera à l'assemblée générale du moto club Val de Guyenne le 28 janvier à Miramont.

Il ajoute que les dossiers pour les demandes de subventions ont été envoyés aux associations avec un retour prévu le 31 janvier et demande aux maires de bien vouloir relancer leurs associations.

DISCUSSION :

M. Pouliquen demande le montant minimum de demande de subvention.

M. Farbos répond que cela dépend des critères établis.

8 - QUESTIONS DIVERSES

M. le président indique que deux visites des services et des bâtiments communautaires sont prévues (01/02 à 15 h – 03/02 à 10 h). Il rappelle que les conseillers communautaires sont conviés.

Il rappelle qu'il manque encore une personne pour intégrer le collège privé du GAL Leader et demande aux élus de faire des propositions.

Il indique que la conférence des maires sur le sujet piscine aura lieu le 8 février à Agnac.

M. Cottier souhaite savoir si tous les foyers de la communauté sont équipés en bacs jaunes et noirs. Il indique s'être rendu à la déchetterie et avoir été surpris du stock de bacs.

M. Barjou répond qu'une partie du stock de bacs est indispensable pour les évolutions de dotations et qu'il y a un surstock dû à une mauvaise estimation du cabinet d'étude.

M. le président indique qu'il faut étudier la possibilité d'en vendre une partie.

M. Pouliquen indique que certains logements n'ont pas été enquêtés car lors de la distribution des calendriers de collecte sur Agnac, il en manquait 30.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 21 h 00.

Le Président,
Emilien Roso.



Le secrétaire de séance,
Jean-Noël Vacqué.



**FEUILLET DE CLOTURE DU PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
MERCREDI 26 JANVIER 2023 – 18h à MIRAMONT DE GUYENNE (salle Harribey)**

Liste des membres présents : feuille d'émargement ci-annexée.

Liste des délibérations prises avec leur numéro d'ordre :

- | | |
|---------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 01_2023 | Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget |
| 02_2023 | Approbation pour la mise en œuvre d'une signalétique sur la ZAC de Rebéquet |
| 03_2023 | Détermination du montant de subvention à l'OTPL pour 2023 |
| 04_2023 | Application mobile de communication : choix du prestataire |
| 05_2023 | Programmation de travaux pour mise à disposition de locaux |
| 06_2023 | Autorisation de signature de la convention cadre PVD ORT |
| 07_2023 | Vente de terrain communautaire |